



Agent magasinier

La profession :

Le magasinier est un professionnel qualifié, en mesure d'exécuter au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale l'ensemble des tâches afférentes aux mouvements des marchandises (réception, stockage, distribution à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement).

Sa profession l'amène à effectuer des opérations :

- de réception, stockage, destockage, conditionnement, emballage, expédition
- d'ordre administratif (classement, codification, rédaction et tenue de documents relatifs aux entrées, sorties et états de stocks, déclenchement des approvisionnements, suivi de commande),
- voire d'ordre commercial (vente-conseil à la clientèle)

Durée du parcours : 14 mois

Remarque : une période préparatoire polyvalente (cf. fiche spécifique) d'une durée de 14 à 26 semaines précède éventuellement l'entrée au préparatoire spécifique ; la durée du séjour est rallongée d'autant.

Secteurs d'activité :

Magasins des unités de production - Entrepôts de distribution, grandes surfaces - Concessions automobiles - Magasins de vente spécialisés (matériel électrique, matériaux pour le bâtiment, quincaillerie, pièces, accessoires et matériels pour l'industrie)...

Qualification :

Titre professionnel de niveau V délivré par le ministère Chargé de l'Emploi



Aptitudes et qualités requises :

Pour des situations courantes de travail :

- ▶ aptitude au travail sur écran
- ▶ aptitude au port de chaussures de sécurité
- ▶ port de charges 10 à 15 kg fréquent
- ▶ tolérance à la station debout prolongée avec déplacements
- ▶ bonne acuité visuelle avec ou sans correction
- ▶ tolérance au travail en équipe
- ▶ facilité de communication (bonne audition et bonne élocution)

Pour des situations occasionnelles de travail ou des emplois spécifiques :

- ▶ aptitude à passer le permis cariste
- ▶ tolérance aux contacts clientèle
- ▶ sens chromatique normal

Observation :

Une formation et/ou une expérience professionnelle dans un métier à dominante technique (mécanique générale, automobile, électricité, plomberie,...) favorise l'adaptation à la bonne connaissance du produit et le reclassement professionnel

Programme d'enseignement

Préparatoire spécifique

520 heures réparties sur 14 semaines

Culture générale :

- techniques de communication écrite et orale,
- arithmétique avec application au commerce.

Sensibilisation professionnelle :

- méthode de classement,
- recherche sur catalogue,
- enquêtes en entreprise,
- bureautique.

La formation professionnelle

1133 heures réparties sur 10 mois

Activités et connaissances générales liées à la profession :

- réceptionner : identifier, vérifier des marchandises
- stocker : implanter et organiser le magasin, classer, codifier, ranger les produits
- expédier : préparer la commande, emballer, rédiger les documents
- gérer les stocks : entrées, sorties, états des stocks, déclenchement et suivi des approvisionnements
- observer (technologie) : les moyens et les structures de stockage, les emballages
- communiquer - vendre : relation clientèle, psychologie de la vente, recherche sur catalogue, sur lecteur de micro fiches, sur informatique.

Connaissance des produits :

- produits métallurgiques, visserie, boulonnerie
- matériel et fournitures pour l'électricité
- pièces détachées et accessoires pour l'automobile

Présentation aux CACES 3 et 5 - Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (permis cariste) : une semaine comprise dans le temps de formation

Périodes en entreprise :

Quatre fois quatre semaines.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le
CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE - CITE DE CLAIRVIVRE
24160 SALAGNAC
Tél. : 05.53.62.23.24 - Fax : 08.05.63.90.63
Email : crp.contact@epd-clairvivre.org
Site : www.crp-clairvivre.fr

